

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-355 du 9 Décembre 1980

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications,
de l'intérim du Camarade Paul KPOFFON, Ministre
de la Santé Publique pour compter du 9 Décembre
1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 9 Décembre 1980, le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre
de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : FR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MSP 6 Autres Ministères
20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - FA
SJEP - BN 6 BCP 1 JORPB 1.--